

La France se retire du Traité sur la charte de l'énergie

Par Challenges.fr le [21.10.2022 à 15h45](#) Lecture 4 min.

Cette convention très décriée par les militants pour le climat visait à sécuriser l'approvisionnement de l'Europe de l'Ouest en énergies fossiles. Cette décision pourrait accélérer la sortie du traité d'autres membres de l'Union européenne.

C'était une demande du Haut Conseil pour le Climat, Emmanuel Macron l'a fait. Le président de la République a annoncé vendredi au terme du sommet européen de Bruxelles le retrait de la France du [Traité sur la charte de l'énergie \(TCE\), ratifié en 1994](#).

Cette convention très décriée par les militants pour le climat visait à sécuriser l'approvisionnement de l'Europe de l'Ouest en énergies fossiles. Il permet aux géants de l'énergie de se retourner contre les États signataires du traité qui mèneraient des politiques climatiques défavorables à leurs investissements

Incompatible avec le calendrier de décarbonation

Le Haut Conseil pour le Climat a estimé dans un avis que la France et l'Union européenne devaient sortir du TCE, car ce traité vieux de 30 ans se révèle incompatible avec "les calendriers de décarbonation" prévu dans [l'accord de Paris](#). L'UE a obtenu en juin que soit réformé le méconnu Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), trop protecteur des énergies fossiles, mais le compromis est jugé insuffisant par les ONG, qui demandent aux Européens de s'en retirer.

Dans un avis rendu mercredi soir, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) leur a donné raison: "Aucun des cas de figure possibles à l'issue du quinzième cycle de négociation (...) ne permettra aux parties signataires de s'engager sur une trajectoire de décarbonation de leurs secteurs énergétiques respectifs à l'horizon 2030 et à la hauteur de l'ambition de l'Accord de Paris", affirme cette instance consultative indépendante française.

Le Traité sur la Charte de l'énergie a été signé en 1994, au sortir de la Guerre froide, pour offrir des garanties aux investisseurs dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-URSS. Réunissant l'UE et 52 pays, il permet à des entreprises de réclamer, devant un tribunal d'arbitrage privé, des dédommagements à un Etat dont les décisions affectent la rentabilité de leurs investissements, même lorsqu'il s'agit de politiques pro-climat.

Cas emblématique: après l'adoption d'une loi néerlandaise bannissant le charbon d'ici 2030, l'énergéticien allemand RWE réclame 1,4 milliard d'euros à La Haye pour compenser ses pertes sur une centrale thermique.

Effet domino dans l'Union européenne

Dans son avis, le HCC a épinglé la "multiplication des contentieux", qui entraîne une "perte de souveraineté" et risque "de limiter l'ambition des Etats" dans "la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques et climatiques."

Des écueils que le projet de modernisation du texte "n'écarte pas à lui seul", affirme le Conseil, préconisant plutôt "un retrait coordonné du TCE de la part de la France et de l'UE, couplé à une neutralisation de sa 'clause de survie'", qui protégerait encore pendant 20 ans les installations fossiles couvertes par le traité.

Cette option est "la moins risquée pour respecter les engagements nationaux, européens et internationaux sur le climat", estime le HCC. Elle pourrait être "mise en œuvre sans délai" grâce à la proposition de la Commission européenne début octobre d'un accord additionnel entre les Etats membres confirmant "la non-application du TCE en intracommunautaire."

"Cet avis est d'une importance capitale, il tombe à pic parce que c'est maintenant que se décide la suite pour le TCE", s'est réjoui auprès de l'AFP Yamina Saheb, experte du Giec, "c'est effectivement l'option la moins coûteuse et la moins risquée pour nous, ça va dans le sens de l'histoire."

Alors [que les Pays-Bas ont déjà annoncé mercredi qu'ils quitteraient le traité](#), tout comme l'Espagne et la Pologne précédemment, l'experte regrette qu'on "attende toujours la réponse de Paris."

"Bercy devrait saisir l'opportunité" de l'avis du HCC "pour annoncer le retrait de la France", martèle Mme Saheb.

Et ainsi "accélérer celui de tous les pays de l'Union", car selon elle, "une dizaine de petits pays n'attendent que l'annonce de la France pour enclencher le processus chez eux."

La Russie s'est déjà retirée du traité en 2009, suivie de l'Italie en 2015.

(Avec AFP)